

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

le point



n° 314 mai 2017

PLUS FORTS ENSEMBLE

page 3 : édito ; pages 4-5 : cantonales 2017 ; page 6 : votation fédérale ; pages 7- 9 : CCT
Santé 21 ; page 10 : NHOJ ; page 11 : comptes PSN ; pages 12-13 : présidence ; page 14 :
histoire politique ; page 15 : carte blanche ; page 16 : agenda

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

L'action du PSN m'intéresse !



Parti socialiste neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois
Secrétariat cantonal
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch
www.psn.ch | 032 721 11 80



IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsable : Yann Hulmann
Mise en page : Gina Morelli
Relecture : Johanne Lebel Calame
Avenue de la Gare, 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch - www.psn.ch
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel
Parution : 6 fois par an
Abonnement annuel : Fr. 30.-
Abonnement de soutien : Fr. 50.- CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

ÉDITORIAL

Deux ans déjà

Deux années se sont écoulées depuis que Silvia m'a transmis le flambeau à la tête de notre parti. Deux années durant lesquelles j'ai pu observer aux premières loges à quel point le lien qui unit le citoyen à l'État est essentiel. Essentiel non seulement car c'est à l'État qu'il revient de fournir les repères pour créer un sentiment d'appartenance à la collectivité mais aussi parce qu'il lui incombe d'accompagner la construction et le renforcement du vivre-ensemble. Essentiel enfin par le rôle que l'État doit tenir auprès des personnes fragilisées.

Cette vision, notre vision d'un État social, fort et responsable, notamment en matière de santé, de formation, de réinsertion, a été mise à mal durant la législature écoulée. Elle a été ébranlée par un parlement à majorité de droite qui a imposé des coupes claires dans tous les domaines. Une majorité qui n'a cessé de parler de demain sans jamais se soucier des effets à long terme. Notre parti, loin des postures, loin du populisme – de quelque bord qu'il soit –, a travaillé à trouver plus que des compromis, des solutions concrètes. Un travail difficile, ingrat et qui ne nous a, de toute évidence, pas toujours conduits exactement là où nous aurions aimé arriver. Mais un travail accompli avec toujours la même conviction en tête, la même volonté, celle de préserver les membres les plus faibles de notre société. Ne pas promettre, mais consolider pour demain, c'est aussi à cela que nos représentants au Conseil d'État ont travaillé.

Présider ce parti durant deux ans a été un vrai défi et je vous remercie de m'avoir fait confiance. Cette présidence aura été difficile, en raison du dossier hospitalier, des tensions entre régions, mais aussi des

finances très affaiblies de la majorité des collectivités publiques. Mais cette présidence aura aussi été riche, grâce à vous.

Camarades, les défis sont nombreux et la prochaine présidence pourra, je n'en doute pas, compter sur vous, militantes et militants, pour les affronter et gagner ensemble. Ensemble, avec nos alliés de gauche, pour construire le dossier hospitalier, revoir la péréquation financière intercommunale et trouver des recettes supplémentaires pour les finances publiques. L'avancée de la gauche au parlement cantonal va nous permettre de travailler différemment. Tant mieux !

Dans l'immédiat, la mobilisation s'impose pour soutenir la CCT Santé 21 et faire signer le référendum. Au nom de la flexibilité du travail et du prétendu surcoût de la CCT, les députés de droite ont terrassé, dans la logique libérale la plus dogmatique, le partenariat social qui a prévalu ces dernières années dans le domaine de la santé. Pendant que dans le canton de Berne, les partenaires sociaux signent une CCT à laquelle seront soumis 18 000 employés, des secteurs du nettoyage au corps médical..., la droite neuchâteloise enterre le partenariat social neuchâtelois. Elle fait un lit de Procuste avec le rapport de l'Institut de hautes études en administration publique et joue dans notre parlement, une fois encore, une fois de trop, le portevoix d'un acteur privé de la santé.

Plus forts ensemble, notre slogan des élections cantonales, reste plus que jamais d'une actualité brûlante.



Corine Bolay Mercier
Députée,
présidente du Parti socialiste
neuchâtelois

Une victoire de la gauche, votre victoire

À chaque élection, la même mise en scène. Les mêmes passes d'armes. Notre parti, durant ces cantonales, a été au centre des attaques. Avec ses 3 ministres à la tête de l'État, il était tantôt trop à droite, tantôt trop à gauche, en somme trop tout et trop rien... Quand certains accusaient notre parti de mener une politique de centre droit et de favoriser l'émergence forte de l'extrême droite, d'autres le qualifiaient d'irresponsable parce qu'il se prononçait sur le dossier hospitalier. La plupart des observateurs s'accordaient enfin sur un point : le PSN allait subir un échec électoral cuisant... Lorsque nous annoncions vouloir, avec les partis apparentés, reconquérir la double majorité, les sourires en coin nous renvoyaient l'image au mieux de doux rêveurs, au pire de naïfs invétérés.

En raison du climat politique international et européen peut-être, la gauche était pour certains destinée à perdre ces élections, et le PSN, sa députation et ses représentants au gouvernement, donc, à payer le prix fort. Pourtant, il n'en a rien été : nos trois camarades ont été réélus au Conseil d'État avec une confortable avance sur leurs concurrents directs et le PSN a perdu un seul siège au Grand Conseil. En fait, avec 5 sièges en plus pour les Verts et 1 pour solidaritéS, la majorité de gauche échouait, il y a peu, à une voix près au Parlement cantonal. L'arrivée de l'ex-UDC Xavier Challandes chez les Verts a finalement fait passer la majorité d'un camp à l'autre. Sans la décision dogmatique du POP, la majorité de gauche eût été acquise plus franchement ! En résumé : une belle victoire de la gauche neuchâteloise qui, unie, aurait réussi, seule, son pari de retrouver la double majorité.

Cette victoire, c'est tout d'abord la vôtre, camarades. Que ce soit en tant que candidats, militants ou sympathisants, vous faites battre le cœur de notre parti. Chercher des candidats, se mettre en liste, poser des affiches, distribuer des flyers, monter puis démonter le stand, débattre, convaincre ; les campagnes se ressemblent inlassablement, mais votre engagement ne faiblit pas. La présidence tient à vous remercier pour ce travail de l'ombre, qui n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur, notamment dans les urnes. Nous félicitons bien sûr nos camarades élu-e-s et nous réjouissons de pouvoir compter sur leurs compétences pendant la législature, mais nos pensées vont également aux candidats « malheureux ». Si les résultats finaux sont personnels, l'engagement politique est bel et bien une aventure collective. Notre députation, pour les quatre années à venir, sera majoritairement féminine : sur les 32 députés, 19 femmes ! Voilà une magnifique preuve que le PSN traduit en termes concrets ses objectifs politiques. La nouvelle députation aura également la chance de compter, parmi ses 32 députés, 11 nouveaux venus, qui sauront apporter de nouvelles propositions.

Cette victoire, c'est aussi celle d'une ligne politique. Celle d'un parti de gauche qui prend ses responsabilités et qui, conscient que l'opposition pour l'opposition n'est pas un projet politique, veut construire le futur. Celle d'un parti qui est convaincu que la gauche est plus forte unie. Nous ne croyons pas à la théorie des gauches irréconciliables et nous avons appelé dès le début de la campagne à l'appareillement de toute la gauche. L'alliance que nous avons construite avec les Verts et solidaritéS, que nous félicitons pour leur progres-

sion, a convaincu les électeurs. C'est dans cette voie que nous devons continuer à avancer, si nous voulons continuer à défendre les valeurs qui nous sont chères, avec pour but de les traduire en améliorations concrètes pour la population.

Cette victoire, c'est finalement celle de nos trois camarades réélus au Conseil d'État : Monika, Laurent et Jean-Nat. Les défis relevés lors de la législature 2013-2017 ont été nombreux, et d'autres, tout aussi difficiles, se présenteront certainement durant les quatre prochaines années, que ce soit dans le domaine de la santé, des finances ou de la formation. Leur engagement pour le canton est exemplaire, et nous sommes fiers qu'ils soient aujourd'hui les représentants du PSN au Gouvernement cantonal. Comme par le passé, le Gouvernement jouera sa partition et le Parti la sienne, avec des nuances plus ou moins marquées selon les points. Mais ces différences ne doivent pas faire oublier que nos trois camarades peuvent compter sur un soutien fort des militants, comme nous avons pu le voir tout au long de la campagne.

Une ombre au tableau cependant : le taux de participation, qui est, comme à l'accoutumée, très bas. Un tiers seulement de l'électorat se rend aux urnes ! Mobiliser et convaincre encore plus largement : voilà notre objectif pour les années à venir. Et les occasions seront nombreuses pour accomplir ce travail de fond, avec au niveau cantonal la récolte de signatures pour les référendums sur la CCT Santé 21, le soutien au Nouvel hôtel judiciaire et à la circonscription unique, et au niveau fédéral la récolte pour les initiatives sur la transparence, le congé paternité, l'assurance-maladie...

L'engagement de chacune et chacun d'entre vous sera déterminant pour rappeler à la population ce qu'est le Parti socialiste neuchâtelois : un parti fidèle à ses valeurs, mais qui n'a pas peur de regarder la réalité en face.

Corine Bolay Mercier
Présidente du PSN

Antoine de Montmollin
Vice-président du PSN

La Stratégie énergétique 2050, une chance unique !

OUI à la Stratégie énergétique 2050

Le 21 mai, nous voterons sur la nouvelle Stratégie énergétique de la Confédération (SE2050), suite à un référendum de l'UDC. À n'en point douter, cet objet est, avec la réforme de la Prévoyance vieillesse 2020, le plus important de la législature fédérale 2015-2019.

Pour concrétiser la SE2050, le Parlement, après de très longues discussions, a procédé à une révision totale de la loi sur l'énergie et prévu de nombreuses mesures. Sur certains points, le paquet été renforcé par rapport à la proposition du Conseil fédéral; sur d'autres, il a été affaibli. Il a fallu faire des compromis, dans une logique constructive, et le groupe socialiste a soutenu le projet sans réserve.

Interdiction des centrales nucléaires

La SE2050 interdit la construction de toute nouvelle centrale nucléaire. Avec la révision de la loi sur l'énergie nucléaire, les cinq réacteurs existants continueront à fonctionner tant qu'ils seront jugés sûrs par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire. Il convient de relever que ces centrales ne sont ni rentables, ni concurrentielles et que leur maintien en conformité est très coûteux. Celle de Mühleberg sera d'ailleurs débranchée en 2019 déjà, pour des raisons économiques. Nous aurions certes préféré fixer une date butoir, mais c'est la logique économique qui se chargera de mettre fin au nucléaire en Suisse.

Production d'énergies renouvelables

Le nucléaire représente actuellement un tiers de notre production d'électricité. Comment compenser sa disparition? Provisoirement, notre pays, qui est à la fois produc-

teur, exportateur mais aussi importateur d'électricité, restera dépendant de ses voisins. Mais la SE2050 veut accroître progressivement la production indigène d'énergies renouvelables: hydraulique, éolien, solaire, biomasse, géothermie...

Si l'hydraulique représente près de 60 % du courant indigène, les autres sources renouvelables y participent aujourd'hui pour environ 4,5 %. Il est donc indispensable de les encourager temporairement, au moyen d'un fonds qui sera alimenté par un supplément d'au maximum 0,8 centime/kWh. Ainsi, une grande partie des 40 000 projets en attente pour la rétribution du courant injecté à prix coûtant, la fameuse RPC, pourront se réaliser. La production électrique escomptée correspond à celle des centrales de Beznau I et II.

De plus, le système d'acheminement sera réorganisé; l'énergie issue de l'hydraulique pourra être transportée avec un impact environnemental réduit.

Efficacité énergétique

La SE2050 améliorera l'efficacité énergétique. Le programme Bâtiments, qui arrive à échéance fin 2019, sera reconduit. Les propriétaires qui procèdent à un assainissement énergétique pourront donc toujours demander un soutien financier.



Le renforcement continu des prescriptions techniques permettra de réduire encore la consommation d'énergie des transports et des appareils électriques. (Ce travail a commencé: alors que le nombre d'appareils a augmenté de 46 % ces 13 dernières années, leur consommation totale a diminué de près de 6 %.) En parallèle, dans les cinq prochaines années, les importateurs automobiles devront réduire les émissions de CO₂ des nouvelles voitures de tourisme jusqu'à la valeur de 95 g CO₂/km en moyenne.

Valeur ajoutée et emplois

Nous importons de l'énergie pour environ 10 milliards de francs par année. Grâce à la SE2050, et notamment au passage aux énergies renouvelables, nous réduirons notre dépendance, générerons une valeur ajoutée considérable en Suisse et permettrons de créer des milliers d'emplois dans le second œuvre de la construction et dans les professions techniques.

Cette stratégie est une chance unique pour nous et pour les générations futures. Le PSN, comme le PSS, vous appelle à voter oui.

Didier Berberat

Conseiller aux États, membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

SIGNEZ et faites signer les deux référendums Contre une décision injustifiable, deux référendums pour la CCT Santé 21

Le PLR, l'UDC et les Vert'libéraux ont décidé, par quatre modifications législatives contenues dans deux textes soumis à référendum, de supprimer la référence à la CCT Santé 21 pour Nomad, le CNP, HNE et les homes médicalisés. L'objectif est simple: l'obligation d'avoir deux CCT, l'une pour les soignants, l'autre pour les non-soignants, plutôt qu'une CCT de branche, va péjorer les conditions de travail, notamment pour le personnel non soignant.

Cette décision est choquante à plus d'un titre et contraire au bon sens.

En effet, la CCT Santé 21 serait prétendument trop chère, trop rigide et trop lourde pour les employeurs. Elle ne permettrait pas d'être concurrentiel et constituerait une des raisons des surcoûts de la santé à Neuchâtel. C'est pourquoi une motion demandant d'étudier ces coûts a été déposée et acceptée par le Grand Conseil, forçant le Conseil d'État à analyser la question avec sérieux.

Or, avant même que les résultats de l'étude ne soient connus, le PLR a jugé bon de déposer des projets de loi supprimant toute référence à la CCT Santé 21, devenue l'ennemi à abattre. Que n'a-t-on pas entendu! À écouter les discours au vitriol, on en venait à penser que la CCT était tellement à gauche, tellement protectrice pour les employés, qu'elle constituait notre problème n° 1 en matière de santé. Quel que fût le sujet traité au Parlement, on entendait que cette CCT devait être détruite, comme Caton l'Ancien terminait ses discours par *Cartago delenda est*.

Pourtant, le résultat de l'étude extrêmement sérieuse de l'IDHEAP ne laisse subsister aucun doute: non, la CCT Santé 21 n'est pas un texte marxiste qui octroie des avantages indus aux employés; non, la CCT Santé 21 n'est pas d'une telle générosité qu'elle mène l'État à la banqueroute; non, même en tenant compte des avantages non salariaux, la CCT Santé 21 n'est pas en moyenne au-dessus de ce que proposent nos voisins.



Ce constat vaut d'autant plus pour la nouvelle mouture de la CCT Santé 21, signée en 2016, encore plus restrictive pour les employés que le texte analysé par l'IDHEAP.

Mais plutôt que d'admettre les résultats d'une étude neutre, non orientée politiquement, les représentants de la droite, pétris de leurs certitudes idéologiques, ont préféré critiquer l'étude et faire passer leurs projets de loi en force.

Pourtant, la CCT Santé 21 présente énormément d'avantages. Elle permet en particulier d'éviter le dumping salarial. À ce sujet, on peut s'interroger sur un parti qui entend déposer une initiative intitulée « Les nôtres d'abord » et qui accepte de ruiner l'outil le plus efficace pour éviter le dumping à l'égard des résidents.

Ne laissons pas la droite détruire les conditions de travail de milliers de personnes et montrer un mépris indigne envers ceux qui s'occupent de nous quand notre santé chancelle. Il faut signer et faire signer les référendums sans retenue!

Baptiste Hurni
Député

Référendum « CNP – HNE - NOMAD » N°1

DEMANDE DE RÉFÉRENDUM

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 119 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent que *La loi portant modification – de la loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP) – de la loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE) – de la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile) adopté(e) par le Grand Conseil lors de sa séance du 27 mars 2017* soit soumis(e) au vote du peuple.

Article premier La loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), du 29 janvier 2008, est modifiée comme suit :

Article 9 Les rapports de travail de tout le personnel soignant du CNP sont régis par une convention collective de travail de branche, sous réserve des exceptions prévues par la convention collective de travail elle-même.

Article 9a Les rapports de travail concernant les autres membres du personnel du CNP sont régis dans le cadre d'une convention collective de travail distincte, sous réserve des exceptions prévues par la convention collective de travail elle-même.

Art. 2 La loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE), du 1er novembre 2016, est modifiée comme suit :

Article 10,1 Les rapports de travail de tout le personnel soignant de l'HNE sont régis par une convention collective de travail de branche, sous réserve des exceptions prévues par la convention collective de travail elle-même.

Article 10,1bis Les rapports de travail concernant les autres membres du personnel de l'HNE sont régis dans le cadre d'une convention collective de travail distincte, sous réserve des exceptions prévues par la convention collective de travail elle-même.

Art. 3 La loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile), du 6 septembre 2006, est modifiée comme suit :

Article 9 Les rapports de travail de tout le personnel soignant de NOMAD sont régis par une convention collective de travail de branche, sous réserve des exceptions prévues par la convention collective de travail elle-même.

Article 9a Les rapports de travail concernant les autres membres du personnel de NOMAD sont régis dans le cadre d'une convention collective de travail distincte, sous réserve des exceptions prévues par la convention collective de travail elle-même.

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (DU 17 OCTOBRE 1984)

Art. 101 ¹L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

²Il ne peut signer qu'une fois le même référendum.

³Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

En matière cantonale sont électrices et électeurs:

- les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans le canton;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale;
- les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins cinq ans.

ÉCHEANCE DU DEPOT DU REFERENDUM: 5 JUILLET 2017

Commune de

Feuille No

N°	Nom	Prénom	Date de naissances			Adresse rue + numéro	Signature
			jj	mm	aa		
1							
2							
3							
4							
5							

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal

(Signature du président, d'un membre ou du préposé à la police des habitants)

Les feuilles de signatures doivent être retournées **dès que possible**, des pointages seront organisés **les 3 mai, 24 mai, 7 juin**, mais au plus tard **LE LUNDI 19 JUIN 2017**, au secrétariat du SSP-RN, Place de la Gare 4a, case postale 1357, 2301 La Chaux-de-Fonds.

PS

Référendum « EMS » N°2

DEMANDE DE RÉFÉRENDUM

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 119 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent que *La loi portant modification de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS) adopté(e) par le Grand Conseil lors de sa séance du 27 mars 2017* soit soumis(e) au vote du peuple.

Article premier La loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS), du 28 septembre 2010, est modifiée comme suit :

Article 24, al. 1 L'application par les EMS de deux conventions collectives de travail de branche distinctes affiliant l'ensemble du personnel soignant d'une part et non soignant d'autre part, sous réserve des exceptions prévues par les conventions elles-mêmes, donne droit à une majoration des tarifs.

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (DU 17 OCTOBRE 1984)

Art. 101 ¹L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

²Il ne peut signer qu'une fois le même référendum.

³Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

En matière cantonale sont électrices et électeurs:

- les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans le canton;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale;
- les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins cinq ans.

ÉCHEANCE DU DEPOT DU REFERENDUM: 5 JUILLET 2017

Commune de

Feuille No

N°	Nom	Prénom	Date de naissances			Adresse rue + numéro	Signature
			jj	mm	aa		
1							
2							
3							
4							
5							

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal

(Signature du président, d'un membre ou du préposé à la police des habitants)

Les feuilles de signatures doivent être retournées **dès que possible**, des pointages seront organisés **les 3 mai, 24 mai, 7 juin**, mais au plus tard **LE LUNDI 19 JUIN 2017**, au secrétariat du SSP-RN, Place de la Gare 4a, case postale 1357, 2301 La Chaux-de-Fonds.

PS

Le nouvel hôtel judiciaire (NHOJ)

OUI au Nouvel hôtel judiciaire

Le Palais de Justice de Bruxelles (1883) est plus vaste que Saint-Pierre de Rome. Faute d'entretien et d'adaptation aux exigences d'une justice moderne, ce colosse néo-antique alliant architecture fantasque et démesure est aux trois quarts vide : les juridictions bruxelloises ont trouvé plus d'aise dans moins de fastes. Des arbustes poussent sur les colonnades ; les seules réfections ont touché... ses échafaudages ! Ce monstre orgueilleux et malade inspire un sentiment mêlant post-apocalypse et ex-impérialisme. L'édifice devait symboliser l'indépendance de la Justice aux yeux d'un peuple sujet d'une monarchie jadis forte. Un triomphalisme excessif l'a rendu inapproprié et inadapté. Deux qualificatifs qui s'appliquent en ce moment aussi – par une symétrie inverse – aux sites qui abritent les juridictions neuchâteloises. Locaux surannés, exigus, mal voire pas sécurisés, à l'isolation phonique médiocre, n'autorisant pas la moindre intimité des échanges, ni l'évitement des contacts.

Sispol, Louis-Favre, Pommier(s), Léopold-Robert, Hôtel-de-Ville, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Boudry... où se trouve donc la Justice neuchâteloise ? Elle n'a actuellement aucune visibilité dans la République. Pire, sa fragmentation induit fatalement des pratiques différenciées et met en péril l'exigence d'application uniforme du droit.

Devoir se rendre devant un magistrat, ce n'est pas banal, c'est rarement éprouvé avec légèreté. Fin ou modification du lien, conflit, revendication, justification, confrontation à l'autre, introspection impudique, peur pour ses avoirs, crainte de la décision à venir : rien n'est futile pour le justiciable quand la Justice doit agir. Le personnel judiciaire et les magistrats en ont conscience et veillent à donner une réponse humaine à cette légitime appréhension. Mais manque l'outil : le bâtiment. Une justice de proximité, ce n'est pas un tribunal à moins de dix kilomètres de chez soi. Ce sont des acteurs judiciaires agissant avec diligence, compétence et cohérence. J'aimerais, en tant que sujet de droit, pouvoir me rendre en un lieu avec la certitude que c'est bien



celui où je suis attendu, être accueilli et orienté, me sentir en sécurité, m'entretenir confidentiellement avec mon mandataire, ne pas être confronté à l'improviste à l'adverse partie, m'exprimer sur des sujets douloureux là où les murs n'ont pas d'oreilles.

Le Judiciaire, ce troisième Pouvoir qui dispense un service ô combien régalién, doit enfin acquiescer pignon sur rue. Un toit unique pour la poursuite pénale et la première instance, voilà un phare nécessaire, un repère utile, bref un Hôtel judiciaire et judiciaire. Ni ornements arrogants ni volumes superfétatoires ; fonctionnel et accueillant pour ses utilisateurs, l'objet permettra de renforcer l'homogénéité des pratiques et la cohérence des décisions. Ne vaut-il pas la peine d'investir dans une demeure sur le fronton de laquelle on pourrait écrire : « Le conflit trouve son épilogue ici » ?

Jean-Paul Ros

Président de la Commission juridique
du PSN

Comptes PSN 2016

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
CHARGES			
Cotisations PSS	46 844.15	50 325.00	48 768.30
Salaires + charges sociales	188 022.90	180 000.00	199 085.45
Locaux	17 825.30	16 000.00	16 080.00
Administration	35 392.36	20 000.00	29 035.70
Propagande et communication			
Campagne de votation 28 février 2016	2 064.00	35 000.00	993.60
Campagne de votation 5 juin 2016	-		31 042.90
Campagne de votation du 25 septembre	3 338.15		-
Campagne de votation du 27 novembre	1 568.10		
Campagne de votation cantonale	17 118.49		-
Autre campagne	9 275.87		2 017.25
Elections communales	112 094.63	60 000.00	
Elections fédérales	-		172 527.10
Frais "LE POINT"	16 723.95	13 000.00	15 187.15
Médias-communication	6 654.40	20 000.00	2 868.00
Subvention JSN + FSN	3 200.00	3 200.00	1 600.00
Attribution réserve élections	70 000.00	70 000.00	-
TOTAL DES CHARGES	530 122.30	467 525.00	519 205.45

	Comptes 2016	Budget 2016	Compte 2015
RECETTES			
Cotisations ord. (adhérents sections)	119 781.20	115 000.00	109 021.00
Cotisations des élus	227 535.00	240 000.00	232 460.00
Contribution PSS	1 440.00	-	4 616.00
Subvention de l'Etat	99 000.00	99 000.00	99 000.00
Dons	800.00	-	800.00
Abonnements "LE POINT"	10 155.00	12 000.00	10 030.10
Refacturations à des tiers	80 801.98	10 000.00	1 110.00
Boissons secrétariat	120.00		170.00
Intérêts CCP et bancaires	12.55		25.70
Prélèv. réserve élections	-	-	40 000.00
TOTAL DES RECETTES	539 645.73	476 000.00	497 232.80
RÉSULTAT	9 523.43	8 475.00	-21 972.65

Bilan PSN 2016

	2016	2015
ACTIF		
Caisse	328.80	334.05
Poste CCP 20-3004-7	34 755.68	44 800.85
Poste CCP 20-2419-1	5 635.95	8 991.15
BCBE garantie loyer	3 627.00	3 630.05
BCN Z 0136.60.04	123 621.20	75 104.85
Débiteurs	-	8 000.00
Actifs transitoires	120 166.55	71 615.20
TOTAL	288 135.18	212 476.15
PASSIF		
Passifs transitoires	5 549.60	9 414.00
Réserve élections	104 000.00	34 000.00
Capital	178 585.58	169 062.15
TOTAL	288 135.18	212 476.15

Après deux années passées à la tête du PSN, Corine transmettra le flambeau à une ou un nouveau président en juin.

Une présidence de tous les instants

Après deux années à la tête du PSN, notre camarade Corine s'apprête à passer le témoin. L'occasion pour moi, pour nous, de lui adresser quelques mots de remerciements.

Le rôle de présidente ou de président du PSN est endossé de manière variée. De celui ou celle qui court les médias dans la cour du Château à ceux qui préfèrent les dossiers et notre secrétariat cantonal, chacun s'affirme à ce poste selon sa personnalité. Chacun fixe également des priorités pour son mandat: profiler notre parti sur certains sujets, le rendre plus visible ou encore accroître le nombre de membres. Au-delà de ces caractéristiques et envies personnelles, le contexte politique cantonal influe grandement sur le mandat.

Il arrive parfois (et même souvent dans notre parti!) que les caractéristiques, les



volontés personnelles et la posture exigée par le contexte s'alignent et apparaissent comme une évidence. C'est précisément ce qui s'est passé avec Corine. Personne n'aurait su mieux qu'elle piloter et incarner le PSN dans le paysage politique neuchâtelois souvent tourmenté de ces dernières années.

Durant ce mandat, rien n'aura été facile. Nous aurons été attaqués de toute part et des tensions à l'interne se sont parfois fait sentir. L'engagement de Corine aura été celui de la médiation, du maintien et de la consolidation des liens existants. Ses qualités humaines et sociales, sa détermination et sa droiture une fois les décisions prises et, enfin, sa disponibilité ont permis d'apaiser la situation et de discuter dans un parti où cela était plus que nécessaire. En témoigne son habitude de permettre à tous les camarades de s'exprimer, parfois longuement: si cela nous a rarement permis de finir un comité cantonal à une heure raisonnable, la voix de chacun aura toujours été entendue et respectée.

Sans qu'elle m'en ait parlé ouvertement, je peux facilement imaginer que les tiraillements qui ont parfois existé au sein de notre parti, Corine les vivait aussi personnellement. C'est certainement ce qui lui a permis d'incarner aussi bien notre parti et ses sensibilités et de l'amener vers les résultats que l'on connaît lors des élections cantonales.

Merci, Corine, pour ta constance dans la défense des idéaux socialistes, ta bienveillance et ton énergie inépuisable. Si personne n'est irremplaçable, tu l'es néanmoins un peu plus que d'autres.

Antoine de Montmollin
Vice-président du PSN



Un arc-en-ciel lumineux rien que pour toi, Corine

Ton empathie, ta sensibilité, ton sens des responsabilités et ta fermeté ont permis de nourrir la réflexion et l'action politique de notre parti et de les teinter de rouge, d'orange, de jaune, de bleu, d'indigo et de violet!

Rouge comme la passion qui t'anime pour changer le monde, ou du moins notre canton. Tu as défendu avec détermination la solidarité entre les régions et au sein de la population. Inlassablement, tu as cherché des solutions pour le mieux-vivre ensemble, à l'interne du parti comme en dehors.

Jaune, couleur de la joie et de la lumière: tu as cherché à construire des ponts, à tisser des liens entre les partis politiques, les député-e-s et la population, pour redonner de l'éclat à notre action politique.

Orange comme la confiance et la chaleur que tu as su transmettre, essences indispensables pour construire ensemble, afin de mener des projets à terme pour améliorer les conditions de travail et de vie dans notre république!

Bleu comme le calme et la sérénité qui t'habitent et qui ont fait de toi cette présidente qui, par gros temps, a su naviguer avec doigté et sensibilité pour amener le navire PSN à bon port lors des différentes échéances électorales.

Indigo comme cette force mentale qui à travers difficultés et joies te permet de porter le regard vers l'avenir avec quiétude, en sachant que tu es en accord avec toi-même et que les valeurs que tu défends sont celles qui donnent au plus grand nombre de nos concitoyens la chance de trouver leur place dans la société.

Violet, couleur qui symbolise la subtilité dont tu as parfois fait preuve pour ramener tes trois conseillers et conseillère d'État sur le droit chemin, ou plutôt sur la trajectoire de gauche, en nous disant: *So nicht!* Avec détermination et force de persuasion, sans rien lâcher, tu as, dans certains dossiers, su convaincre que nous pouvions mieux faire!

Merci, Corine, d'avoir été notre présidente durant ces années et d'être cette belle personne qui inlassablement porte et partage les valeurs de solidarité, d'humanité, de tolérance et d'égalité!

Monika Maire-Hefti
Conseillère d'État



LA SÉRÉNADE À PAUL GRABER

Le 3 février 1917, *La Sentinelle* publie un article non signé, intitulé « Comment on traite nos soldats », dont l'auteur raconte, d'après la relation que lui en a faite « une brave mère de famille, toute bouleversée par la grosse émotion qu'elle avait éprouvée », la mésaventure survenue quelques jours auparavant à un jeune soldat de 21 ans, « très robuste » et n'ayant jamais faibli durant les huit mois de service accomplis en 1916 – on était en période de mobilisation de guerre – lors d'une marche entre Colombier et Bienne. Selon ce récit, le malheureux fantassin, épuisé au point de ne plus pouvoir avancer, avait été forcé de poursuivre la course attaché par les mains à la selle du cheval de son capitaine. À bout de forces, il avait été hospitalisé d'urgence à l'hôpital de Bienne, où ses parents, alertés par des particuliers, avaient pu lui rendre visite et le reconforter.

S'estimant calomniés par ce récit, les supérieurs du fusilier portèrent plainte contre Paul Graber (1875-1956), rédacteur responsable du quotidien socialiste. L'affaire est rondement menée par la justice militaire et le 16 mars, siégeant à Porrentruy, le Tribunal territorial 2 condamne le conseiller national socialiste à huit jours d'emprisonnement pour atteinte à l'honneur des officiers du Bataillon 19, mis en cause dans l'article.

Quand la libération précède l'occupation

Samedi 19 mai 1917, *La Sentinelle* informe ses lecteurs que son rédacteur en chef a été « invité à se rendre au clou hier dans la soirée » et elle annonce : « *La Persévérante* [fanfare ouvrière] est convoquée pour ce soir à 8 heures et quart au Cercle ouvrier. Elle ira donner une sérénade à Paul Graber aux prisons de la Promenade. Tous les camarades qui veulent se joindre à la manifestation contre l'emprisonnement de Paul Graber sont cordialement invités à se rencontrer à la même heure au Cercle. »

Le succès de cette « sérénade » dépasse toutes les espérances ! Dans un récit coloré titré « Journées d'insurrection », *La Sentinelle* du 21 mai raconte par le menu, sur une page entière, cette « prise de la Bastille à La Chaux-de-Fonds ». Proclamant que « le peuple ne peut plus tolérer qu'on enferme des gens honnêtes tandis que des accapareurs, des spéculateurs, des voleurs qui nous affament courent librement les rues », les centaines de manifestants rassemblés devant la prison de la Promenade exigent la libération immédiate de leur héros. Une délégation de six personnes, escortée par la foule qui chante *L'Internationale*, est désignée pour parlementer avec le préfet et les gendarmes qui se trouvent sur place. « Il y a dans l'air, écrit le chroniqueur, quelque chose de nouveau, d'inaccoutumé. Dans les propos, dans le regard des manifestants, dans les gestes, se lit une résolution inébranlable de reprendre le prisonnier ! »

Pour tenter de calmer la foule qui se fait de plus en plus menaçante, le préfet fait appel... à Graber en personne. Celui-ci exhorte ses camarades à ne pas aller plus loin, craignant qu'ils ne se soient engagés « dans une fausse voie ». Mais rien n'y fait et après encore une demi-heure de vains pourparlers, « les plus résolus passent à l'action » en enfonçant une première fenêtre avec un madrier. On téléphone au président du Conseil d'État, M. Pettavel, qui a convoqué en urgence une réunion du gouvernement. Une nouvelle fois, à la demande du préfet, Graber tente d'apaiser les manifestants en s'adressant à eux depuis une fenêtre de la prison. La foule « l'acclame frénétiquement », agitant les chapeaux et tapant des mains. « Ce sont d'inoubliables heures, poursuit le journal, car elles témoignent de tout ce qu'il y a à la fois de rancœur et de virilité dans l'âme prolétarienne. Il y a là des forces avec lesquelles il serait fou de jouer. »

Sans attendre que le Conseil d'État ait terminé sa délibération, les manifestants pénètrent en force dans la prison. « Le drapeau rouge est dans les corridors. Les femmes l'entourent et montrent toujours la même intrépide résolution, tandis que le groupe des gendarmes recule marche après marche. » On monte au premier étage, où se trouve la cellule de Graber. Ce dernier est littéralement « cueilli » par ses libérateurs. « Bientôt on le vit porté par de robustes épaules. Les mains se tendaient, les chapeaux s'agitaient et tous criaient 'Bravo ! on l'a eu ! on l'a eu ! » Il est près de minuit mais *La Persévérante* est toujours là et « c'est donc un imposant cortège qui descend sur la place de l'Hôtel de Ville » puis se rend au Cercle ouvrier (alors à la rue du Premier-Mars 15), où Graber harangue ses partisans et les remercie d'avoir agi non pas pour lui mais « pour la liberté, ... pour la justice compromises pendant les temps troublés que nous traversons ».

Le lendemain, dimanche 20 mai, une manifestation convoquée par le Parti socialiste est interdite par le Conseil d'État, qui a fait appel à l'armée pour mater « les rouges » de La Chaux-de-Fonds. Des centaines de soldats débarquent avec armes, bagages et chevaux dans la cité ouvrière du Haut Jura et ce sont finalement 5000 troupiers qui occupent la ville ! Mais l'Affaire Graber ne fait que commencer.

Raymond Spira

POUR EN SAVOIR PLUS

Venez nombreux, **vendredi 19 mai 2017 à 20 h 15 au Théâtre de l'ABC**, rue du Coq 11 à La Chaux-de-Fonds, pour assister à la conférence de l'historien neuchâtelois Marc PERRENOUD : *Il y a cent ans : Paul Graber tiré de prison par une manifestation et l'occupation militaire de La Chaux-de-Fonds en mai 1917*
Entrée libre.

CARTE BLANCHE À LA GRANDE BÉROCHE

Liberté, justice, solidarité trônent au frontispice du Parti socialiste. Pour une section locale, dans une nouvelle commune en construction, comment incarner ces valeurs ?

La **liberté**, c'est permettre à chacun de mener sa vie en fonction de ses goûts et de ses compétences. Dans une commune de moins de 10 000 habitants, la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent (crèches, parascolaire, mesures complémentaires à l'école) est du ressort des autorités locales ; la commune peut choisir les conditions qu'elle offre aux jeunes pour favoriser leur intégration et leur permettre de développer leurs aptitudes. Le PS insiste sur le développement de structures d'encadrement, l'uniformisation des tarifs et un service maintenu pendant les vacances. C'est aussi permettre à nos aînés de finir sereinement leurs jours là où ils ont tissé des liens ; il appartient à la commune de développer des projets d'appartements protégés et les structures facilitant le maintien à domicile. Nous voulons offrir la **liberté de choix** à nos concitoyens.

La **justice**, c'est assurer à chacun que ses droits seront respectés dans l'observance, évidemment, de ses devoirs. Les plans d'aménagement locaux tenant compte du développement économique et de la préservation du milieu naturel, la gestion de la mobilité douce et moins douce, la gestion de l'eau et du bois de nos forêts dans une perspective de développement durable, par le principe du pollueur-payeur relèvent en partie de la commune. Par leurs élus, les citoyens ont leur mot à dire. Le PS s'engage à gérer au plus près les intérêts souvent antagonistes du citoyen et de la collectivité. Itinéraires protégés pour le vélo, accès aux rives du lac, loisirs pour toutes les bourses (ouverture d'une maison des sociétés qui facilite la vie des associations, structures sportives de proximité, bibliothèques...) sont de compétence communale et doivent être **équitablement offerts** à tous les citoyens.

La **solidarité**, c'est un soutien à nos agriculteurs et viticulteurs pour que leur production soit valorisée localement et que la diversification de leurs activités (tourisme vert, biogaz...) soit encouragée. C'est soutenir les petits commerces pour que nos villages restent vivants, développer des centres médicaux faciles d'accès, offrir des transports scolaires sûrs... bref œuvrer pour

que chacun, jeune ou vieux, homme ou femme, qualifié professionnellement ou non, trouve **dans son environnement direct la satisfaction de ses besoins**, quel que soit son revenu.

C'est selon ces principes que le PSGB s'engage dans le travail qui attend les élus de La Grande-Béroche.

Nicole Humbert-Droz

Présidente de la section Grande Béroche

ÉLECTIONS COMMUNALES

LA DIMENSION HUMAINE EN PLUS

GRANDE BÉROCHE | JUIN 2017

www.ps-grande-beroches.ch

agenda.

Congrès PSN

10 juin – dès 9 h 30

Les Brenets

Séance de préparation

Grand Conseil

18 et 23 mai – 19 h 30

Fontainemelon, rest. de l'Union

Affaire Graber

Conférence de Marc Perrenoud, historien

19 mai – 20 h 15

La Chaux-de-Fonds, Théâtre de l'ABC

Installation des nouvelles autorités

30 mai

Neuchâtel, Château

Séance de préparation

Grand Conseil

15 et 22 juin – 19 h 30

Fontainemelon, rest. de l'Union

Grand Conseil

27 et 28 juin

Neuchâtel, Château

Votre agenda en ligne sur www.psn.ch

JAB
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois



le point

314 mai 2017



www.psn.ch